



Dépôt de la pétition e-1673 – Conférence de presse
Mardi 20 novembre 2018 – 13 :30,
Parlement canadien, salle 131 – Est – Claude Lynch

Allocution de madame Diane Doré, membre du conseil d'administration de l'Afeas

Le 15 mai 2018, l'Afeas a créé la pétition électronique e-1673 déposée ce matin à la Chambre des communes par notre marraine, la députée de Repentigny, madame Monique Pauzé. Cette pétition demande au Premier ministre du Canada, le Très honorable Justin Trudeau, de signer le décret mettant en vigueur la loi C-452 qui, en modifiant le Code criminel, agit comme un atout majeur dans la lutte contre la prostitution juvénile et l'exploitation sexuelle. Il ne reste que cette étape pour que cette loi soit applicable intégralement; en effet, elle a été adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes le 26 novembre 2013 et au Sénat le 12 mai 2015 et a reçu la Sanction royale le 18 juin 2015.

Les 639 signataires électroniques proviennent majoritairement du Québec, mais aussi du Canada et de l'international. Des groupes, comme *LA CLES – Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle*, ont appuyé cette démarche pour obtenir la mise en vigueur de la loi C-452.

Le 14 mars 2018, la députée de Repentigny à l'Assemblée nationale du Québec, madame Lise Lavallée, a déposée une motion demandant la mise en vigueur de la loi C-452. Cette motion a été adoptée à l'unanimité. C'est donc dire l'importance de ce dossier pour les Québécoises et les Québécois comme pour les Canadiennes et les Canadiens.

Entretiens la population canadienne s'inquiète des abus que subissent des adolescentes et des jeunes femmes victimes de proxénètes. Des parents canadiens ne retrouvent pas leurs filles, victimes des réseaux de prostitution. De plus en plus, la traite des personnes fait des victimes sur l'ensemble du territoire canadien, une fille enlevée au Québec peut se retrouver en Alberta, ou ailleurs au Canada.

Depuis sa fondation en 1966, l'Afeas se préoccupe des conditions de vie des filles et des femmes du Québec et du Canada. Pour l'Afeas, la violence est insupportable et doit donc cesser. Dans cet esprit, la prostitution est une violence subie par un trop grand nombre de jeunes filles et de femmes de tous âges. En 1984 et en 2012, l'Afeas a adopté des positions demandant de sévir contre les clients et clientes de la prostitution tout comme contre celles et ceux qui vivent de ses fruits.

Si l'Afeas a créé la pétition e-1673, c'est que, depuis trois ans, le gouvernement fédéral refuse d'agir. Pour l'Afeas, il est temps de mettre fin à cette attente ! C'est pourquoi, au nom des signataires de la pétition électronique, l'Afeas demande au gouvernement Trudeau de cesser de tergiverser et de signer immédiatement le décret pour rendre exécutoires l'ensemble des mesures de la loi C-452, et ce, avant la fin de la présente législature et des prochaines élections en octobre 2019.

Merci.